

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le 15 avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015.
 - Communications.
 - Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- a) Décision n° 2015-09 : Marché en procédure adaptée n° 14/MAPA/11 – Accord cadre – Fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 3 : viande fraîche.
- Délibérations :
1. Approbation du compte administratif 2014 - commune
 2. Approbation du compte de gestion 2014 - commune
 3. Vote des taux des impôts locaux 2015
 4. Vote du budget primitif 2015 – commune
 5. Approbation du compte administratif 2014 - assainissement
 6. Approbation du compte de gestion 2014 - assainissement
 7. Vote du budget primitif 2015 - assainissement
 8. Suppression de la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux
 9. Modification du tableau des effectifs
 10. Droit individuel à la formation (DIF) – Modalités d'exercice du DIF au sein de la Ville de Meulan-en-Yvelines
 11. Convention tripartite de gestion du domaine public et d'entretien du passage piéton souterrain (D922) et du cheminement piéton hors agglomération sur les territoires de la commune de Meulan-en-Yvelines et de la commune de Tessancourt-sur-Aubette
 12. Convention relative à la modification des émergences des réseaux dans l'emprise de la RD 190 entre les PR 400+500 et PR 42+480 sur le territoire de la commune de Meulan-en-Yvelines
 13. Convention de mise à disposition d'un bien entre Seine & Vexin Communauté d'agglomération et la Ville de Meulan-en-Yvelines
 14. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines
 15. Adhésion au groupement de commandes proposé par la Commune d'Ecquevilly pour la passation d'accords-cadres portant sur l'acquisition / la location et la maintenance de photocopieurs.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				Secrétaire de séance
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD			X	Simone BARBIER	
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Axel ROMERA			X	Ergin MEMISOGLU	
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA			X	Dominique MESLET	
M.	Jordan FOSSE			X	Jean-Marc NEAU	
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE			X	Marie-Odile BILLET	
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-François CADOT	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ			X	Cirila JOND-NECAND	
Mme	Catherine BAUDUIN			X	Daniel LATTANZIO	
M.	Patrice DUC	X				
M.	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15) présents : 22 votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Stéphanie PRIGENT est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2015 est adopté par 29 voix pour.

COMMUNICATION

Il sera procédé à la fin de détachement de Madame Moireau sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} juillet 2015.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES:

a) Décision n° 2015-09 : Marché en procédure adaptée n° 14/MAPA/11 – Accord cadre – Fourniture de denrées alimentaires – Lot n° 3 : viande fraîche.

DÉLIBÉRATIONS :

N° 12 337 : Approbation du compte administratif 2014 – Commune

La commission des finances ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 6 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **ARRETE** à la somme de huit mille sept cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes (8 749, 82 €), le déficit global de clôture,
- **ARRETE** un résultat déficitaire en section de fonctionnement de cinq cent cinquante-et-un mille trois cent dix-huit euros et dix-neuf centimes (-551 318, 19 €),
- **ARRETE** à la somme de trois cent onze mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-six centimes (311 198, 86 €), le solde d'exécution de la section d'investissement,
- **ARRETE** à la somme de moins quatre-vingt-onze mille cent quarante-deux euros et trente-six centimes (91 142, 36 €), le solde des restes à réaliser d'investissement,
- **ARRETE** à la somme de deux cent trois mille quatre cent soixante-et-un et quarante-six centimes (203 461, 46 €), l'excédent de la section d'investissement,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes et crédits annulés.

N°12 338 : Approbation du compte de gestion 2014 - Commune

La commission des finances ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé par le percepteur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°12 339 : Vote des taux des impôts locaux 2015

La commission des finances ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** les taux 2015 comme suit :

Taxes	Taux proposé
Taxe d'habitation	19,55%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,53%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	80,99%

N°12 340 : Budget primitif – Commune 2015

La commission des finances ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 7 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le budget primitif - Commune 2015, tel que proposé.

N°12 341 : Compte administratif assainissement 2014

La commission des finances ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **ARRETE** à la somme de deux cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et soixante-cinq centimes (259 290, 65 €), le résultat global de clôture,
- **ARRETE** un résultat déficitaire en section de fonctionnement de huit mille huit cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-quatre centimes (- 8 892, 54 €),
- **ARRETE** à la somme de deux cent soixante-huit mille et cent quatre-vingt-trois euros et dix-neuf centimes (268 183,19 €), le solde d'exécution de la section d'investissement,

- **ARRETE** à la somme de vingt-sept mille trois cent soixante et soixante-deux centimes (27 360, 62 €), le solde des restes à réaliser d'investissement,
- **ARRETE** à la somme de deux cent quarante mille huit cent vingt-deux euros et cinquante-sept centimes (240 822,57 €) l'excédent de la section d'investissement,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes et les crédits annulés.

N°12 342 : Approbation du compte de gestion 2014 - Assainissement

La commission des finances ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DECLARE** que le compte de gestion – Assainissement dressé par le percepteur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°12 343 : Vote du budget primitif 2015 - Assainissement

La commission des finances ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 voix contre (Emmanuel NORBERT-COUADE) et 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO) :

- **APPROUVE** le budget primitif - Assainissement 2015, tel que proposé.

N°12 344 : Suppression de la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 1 voix contre (Emmanuel NORBERT-COUADE) et 6 ne participant pas au vote (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO) :

- **DECIDE** de ne pas maintenir l'application du taux de majoration de 15% aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints,
- **ADOpte** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées comme suit :

FONCTION	% INDICE 1015 SANS MAJORATION DE 15%
Maire	46.40
1 ^{er} Adjoint	19
2 ^{ème} Adjoint	19
3 ^{ème} Adjoint	19
4 ^{ème} Adjoint	19
5 ^{ème} Adjoint	19
6 ^{ème} Adjoint	19
Conseiller municipal	4.48

- **AUTORISE**, dans ces limites, le versement des indemnités à compter du 1^{er} mai 2015,
- **AUTORISE** le Maire à prendre les actes à intervenir pour en assurer le versement,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget 2015.

N°12 345 : Modification du tableau des effectifs – 1

Le comité technique ayant été consulté

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs comme suit :
 - Suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet.
 - Création des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet.

N°12 346 : Modification du tableau des effectifs - 2

Le comité technique ayant été consulté

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO) :

- **AUTORISE** la création d'un poste de rédacteur à temps complet, pour répondre à une demande de rétrogradation à l'encontre d'un agent, c'est-à-dire un classement dans un grade inférieur.

N°12 347 : Droit individuel à la formation (DIF) – Modalités d'exercice du DIF au sein de la Ville de Meulan-en-Yvelines

Le comité technique ayant été consulté,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **APPROUVE** le principe selon lequel le droit individuel à la formation s'exerce pendant le temps de travail,
- **DIT** que les actions de formation éligibles au titre du droit Individuel à la formation sont les suivantes :

- Les préparations aux concours et examens professionnels,
- les formations de perfectionnement,
- Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.

N°12 348 : Convention tripartite de gestion du domaine public et d'entretien du passage piéton souterrain et du cheminement piéton hors agglomération sur les territoires de la commune de Meulan-en-Yvelines et de la commune de Tessancourt-sur-Aubette

La Commission Cadre de Vie ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite de gestion du domaine public et d'entretien du passage piéton souterrain (D922) et du cheminement piéton hors agglomération sur les territoires de la commune de Meulan-en-Yvelines et de la commune de Tessancourt-sur-Aubette.

N°12 349 : Convention relative à la modification des émergences des réseaux dans l'emprise de la RD 190 entre les PR40+500 et PR42+480 sur le territoire de la commune de Meulan-en-Yvelines

La Commission Cadre de Vie ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la modification des émergences des réseaux dans l'emprise de la RD 190 entre les PR 40+500 et PR 42+480 sur le territoire de la commune de Meulan-en-Yvelines.

N°12 350 : Convention de mise à disposition d'un bien entre Seine & Vexin communauté d'agglomération et la Ville de Meulan-en-Yvelines

La Commission Cadre de Vie ayant été consultée,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'un bien entre Seine et Vexin Communauté d'agglomération et la Ville de Meulan-en-Yvelines

N°12 351 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, Jean-François CADOT et Jean-Claude KERHERVE ne participant pas au vote:

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines,
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Meulan-en-Yvelines sera partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Meulan-en-Yvelines est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés,

N°12 352 : Adhésion au groupement de commandes proposé par la commune d'Ecquevilly pour la passation d'accords-cadres portant sur l'acquisition / la location et la maintenance de photocopieurs

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **ADHERE** au groupement de commandes proposé pour la passation d'accords-cadres pour l'acquisition / la location et la maintenance de photocopieurs,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune d'Ecquevilly coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le coordonnateur à signer les accords-cadres et à en suivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.